



MODELE CHARTE OHM-CI

1. Préambule

La présente charte définit les principes fondamentaux, les valeurs et le fonctionnement de l'Organisation des Hommes Méthodistes de Côte d'Ivoire (OHM-CI). Elle vise à encadrer la vie spirituelle, sociale et organisationnelle des membres.

2. Vision

Former des hommes chrétiens engagés, matures spirituellement, responsables et actifs dans le développement de l'Église et de la société.

3. Mission

- Renforcer la foi et l'engagement des hommes méthodistes à travers des activités spirituelles et sociales.
- Aider à grandir dans sa foi grâce à des cultes, prières et études bibliques dédiés aux hommes.
- Rencontrer et tisser des liens fraternels avec d'autres hommes engagés de l'Église.
- Participer à des actions communautaires et sociales pour soutenir la société et les plus démunis.
- Développer son leadership et ses compétences à travers des ateliers et formations.
- Exprimer son engagement chrétien et transmettre les valeurs méthodistes aux jeunes générations.

4. Valeurs fondamentales

- Foi en Jésus-Christ
- Discipline et intégrité
- Amour fraternel
- Humilité et service
- Responsabilité
- Respect des autorités ecclésiastiques

5. Membres et Adhésion

Peut être membre toute personne :

- Homme de l'Église Méthodiste de Côte d'Ivoire
- Acceptant la présente charte
- Participant activement aux activités

L'adhésion implique le respect des règles internes et la participation à la vie de l'organisation.

6. Organisation et gouvernance

- Une Assemblée Générale (organe suprême)
- Bureau Exécutif National

Chaque organe agit dans le respect des décisions de l'Assemblée Générale.

7. Discipline et comportement

Tout membre doit :

- Respecter les autorités de l'organisation
- Respecter les autres membres
- Honorer les engagements pris
- Eviter les conflits et comportements contraires à la foi chrétienne

Toute faute grave peut entraîner un avertissement, une suspension ou une exclusion.

8. Activités

L'OHM-CI organise notamment :

- Cultes et réunions de prière
- Séminaires de formation spirituelle
- Actions sociales et caritatives
- Conférences et retraites spirituelles
- Activités de développement communautaire

9. Ressources et Finances

Les ressources de l'organisation proviennent de :

- Cotisations
- Dons
- Activités génératrices de revenus
- Soutiens et partenariats

La gestion financière doit être transparente, régulière et contrôlée.

10. Communication et image

L'OHM-CI s'engage à :

- Communiquer dans un esprit de vérité et d'unité
- Préserver une bonne image de l'organisation
- Utiliser de manière responsable les réseaux sociaux et outils numériques
- Favoriser la communication interne structurée

11. Dispositions finales

La présente charte peut être modifiée par décision de l'Assemblée Générale.

Elle entre en vigueur dès son adoption officielle.